6 - LES TRAITS CARACTERISTIQUES DU CENTRE DE DIJON

Les édifices qui composent la ville ont répondu au cours des siècles à une succession d'intentions dictées par la société organisée et ses principaux acteurs. Cet espace urbain devient par le fait un résultat et un enjeu de l'évolution de la cité.

Dans cette modification permanente, certains bâtiments ont été adaptés dès leur conception à un usage et à une image alors que d'autres ont connu et connaîtront des conversions de leur utilisation. Cette adaptation perpétuelle, qui permet de créer des bureaux dans des églises, des habitations dans des ateliers ou des écuries, est une donnée fondamentale dans l'élaboration d'un plan de sauvegarde.

La réglementation, la classification des immeubles doit en premier lieu permettre à la ville ancienne d'être une cité contemporaine. L'espace urbain que l'on constate à une époque donnée, est donc le résultat de toutes les modifications et réinvestissements qu'il a subis sur les époques précédentes.

En conséquence, il ne faudrait pas, lors de l'élaboration d'un document d'urbanisme, le figer dans une situation prétendument originelle et qui ne serait en fait que la pâle copie d'une maquette de centre historique pour amateur éclairé.

Bien que ce processus d'élaboration de la morphologie urbaine mérite une étude détaillée, nous nous intéresserons ici à quelques éléments permanents du paysage urbain :

- la structure foncière privée et publique qui, par le tracé des voies, la dimension des parcelles, influe sur les constructions et les espaces qui les jouxtent ;

- les modes constructifs qui, pour répondre aux besoins, influent sur la composition et l'apparence des édifices ;

- les éléments "ajoutés" comme les motifs d'ornements, les annexes des jardins et bâtiments qui constituent autant de signes représentatifs pour les édifices publics, parlementaires, commerciaux.




FLEURS
SERVICE
TERFLORA

a) La structure foncière

Le dessin des parcelles allié aux tracés des voies et à la typologie des constructions, marque la forme de la ville.

Sur le centre ancien de Dijon, on peut distinguer quatre types de parcelles, issues chacune de conditions sociales, techniques et juridiques différentes :

- la parcelle médiévale sur rue : sa présence majoritaire a parfois permis de qualifier la ville de "médiévale". En fait, seul le tissu urbain est resté sans grand changement. Les bâtiments sont souvent bien plus récents. Comme dans toutes les villes anciennes, les maisons d'habitations se sont alignées par juxtaposition ou substitution le long des rues sur des parcelles étroites et allongées ;

- la parcelle "d'îlot" : la présence des nombreux couvents et jardins a permis au fil du temps la réalisation d'ensembles immobiliers adossés aux murs des clôtures ou gagnés sur les anciens jardins, cimetières, etc. Le caractère monolithique et volontaire de ces urbanisations par "lotissement" a conduit à des parcelles mieux dimensionnées et de forme plus compactes ;

- la parcelle "parlementaire". La capitale bourguignonne et ses activités parlementaires ont conduit à l'arrivée d'une bourgeoisie spécifique qui n'a eu de cesse de se créer son habitat propre. Les hôtels ont pu, dans un premier temps, s'installer en front de rue sur une ou plusieurs parcelles "médiévales". Dans un second temps, la volonté de se retirer de l'espace public a conduit à réaliser des bâtiments entre cour et jardin sur des parcelles plus profondes. Enfin, la réalisation d'hôtels sur un plan en U a nécessité la recherche de terrains encore plus grands. Cette évolution s'est faite suivant un schéma centrifuge depuis le centre du "Castrum" pour venir à son apogée le long de la deuxième fortification en périphérie du secteur sauvegardé. Sur cette localisation, certaines parcelles prennent alors des dimensions de terrains "agricoles" ;



Rue Musette

- la parcelle "complexe". Elle se situe, vis-à-vis de la précédente, à l'opposé de l'échelle sociale. Il s'agit, pour une partie, des anciennes parcelles médiévales qui ont connu une urbanisation avec deux fronts d'habitation autour d'une cour et pour une autre part de parcelles organisées de part et d'autre d'un cheminement privé. Cette sorte de traboule à l'air libre, appelée "traige", permet encore à l'heure actuelle de desservir sur plusieurs dizaines de mètres, de façon alternée, des habitations et des jardins.

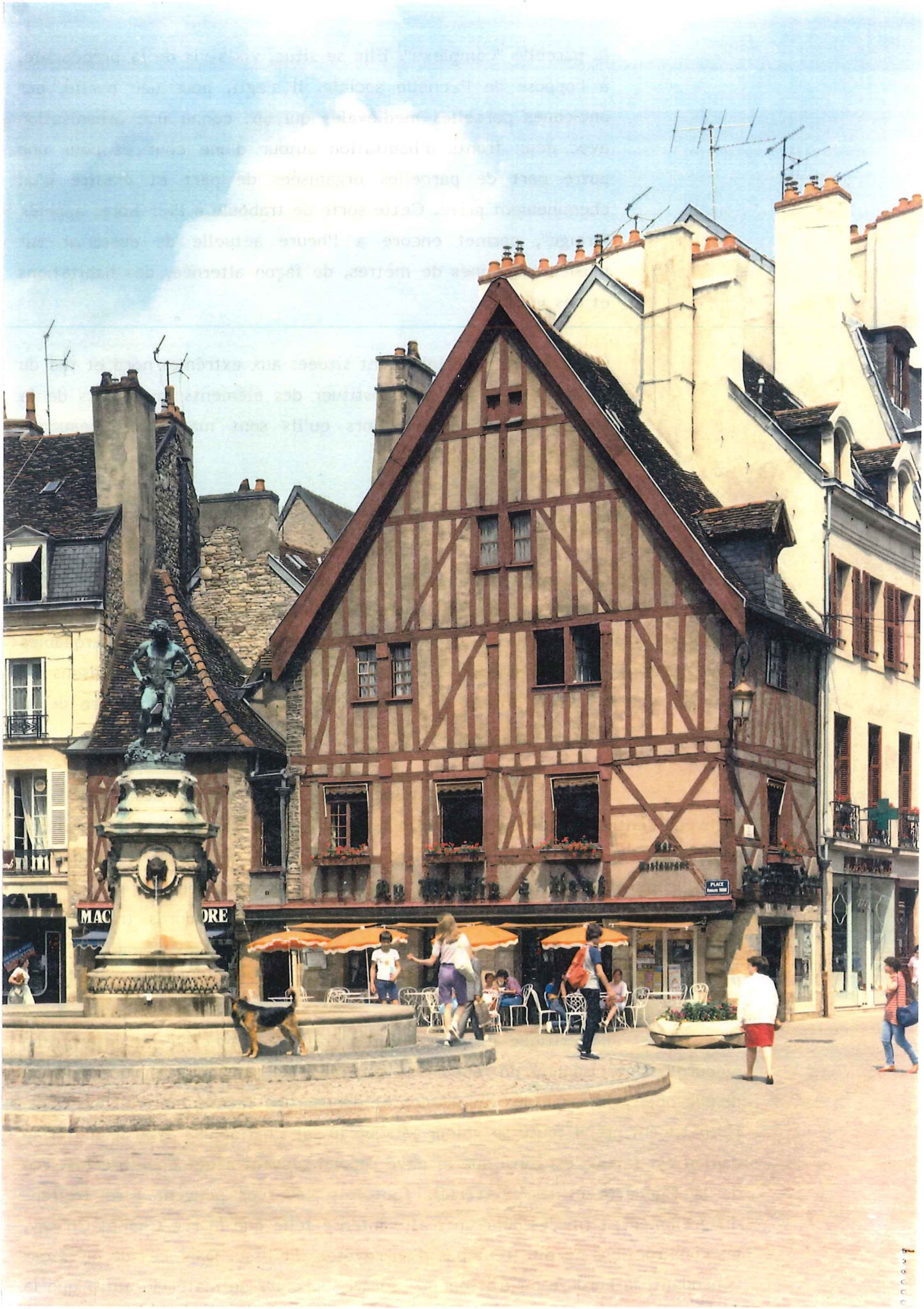
 Ces traiges essentiellement situées aux extrêmes nord et sud du centre ancien ont dû constituer des éléments importants de la vie sociale dijonnaise alors qu'ils sont maintenant beaucoup moins bien acceptés.

b) Rues

Nous avons vu que leur tracé correspond à celui des anciennes voies de circulation. Il a été renforcé au sein de l'intra-muros par la constitution des fronts de rue. Ceux-ci présentent des édifices remarquables dont certains ont déjà été cités. Mais ils comportent aussi des maisons de moindre valeur architecturale qui contribuent également au caractère de la rue.

Ce caractère tient aussi de la nature du sol des rues. Si le caniveau central a été rejeté en bordure de trottoirs, c'est qu'avec les raisons techniques s'instaurait une augmentation sans cesse croissante du trafic. A Dijon, comme ailleurs, il s'agissait d'améliorer les conditions de roulage des véhicules hippomobiles et d'assourdir le tintamarre des lourds transports à bangages métalliques ; des revêtements lisses furent appliqués, mais le bruit persista en fonction du taux de motorisation sans cesse croissant.

La critique de ces mesures doit être objective et interprétée aujourd'hui précisément en rapport au caractère de ces rues ; la rue ayant un double objet, desservir les immeubles et donner une façade aux constructions. Un bâtiment prend toute sa valeur lorsque le sol s'harmonise avec le matériau dont il est fait. C'est ainsi que le pavé répond souvent à cet équilibre (ex. rue de la Chouette et rue Verrerie). Toutefois, les rues peuvent être traitées différemment. Utilisées pour un trafic intense telle que la rue Chabot-Charny, les constructions ne souffrent pas d'un revêtement lisse. Dans ces derniers cas cependant, la bordure du trottoir ne saurait supporter un matériau autre que la pierre du pays.



Place François Rude

c) Places, cours et dégagements intérieurs

Les places sont nombreuses à Dijon. Si l'histoire en justifie fort tôt la création, elles se révèlent toujours à l'échelle des édifices qu'elles présentent. Cette notion d'échelle se trouve renforcée par l'utilisation d'un matériau tel que le pavé.

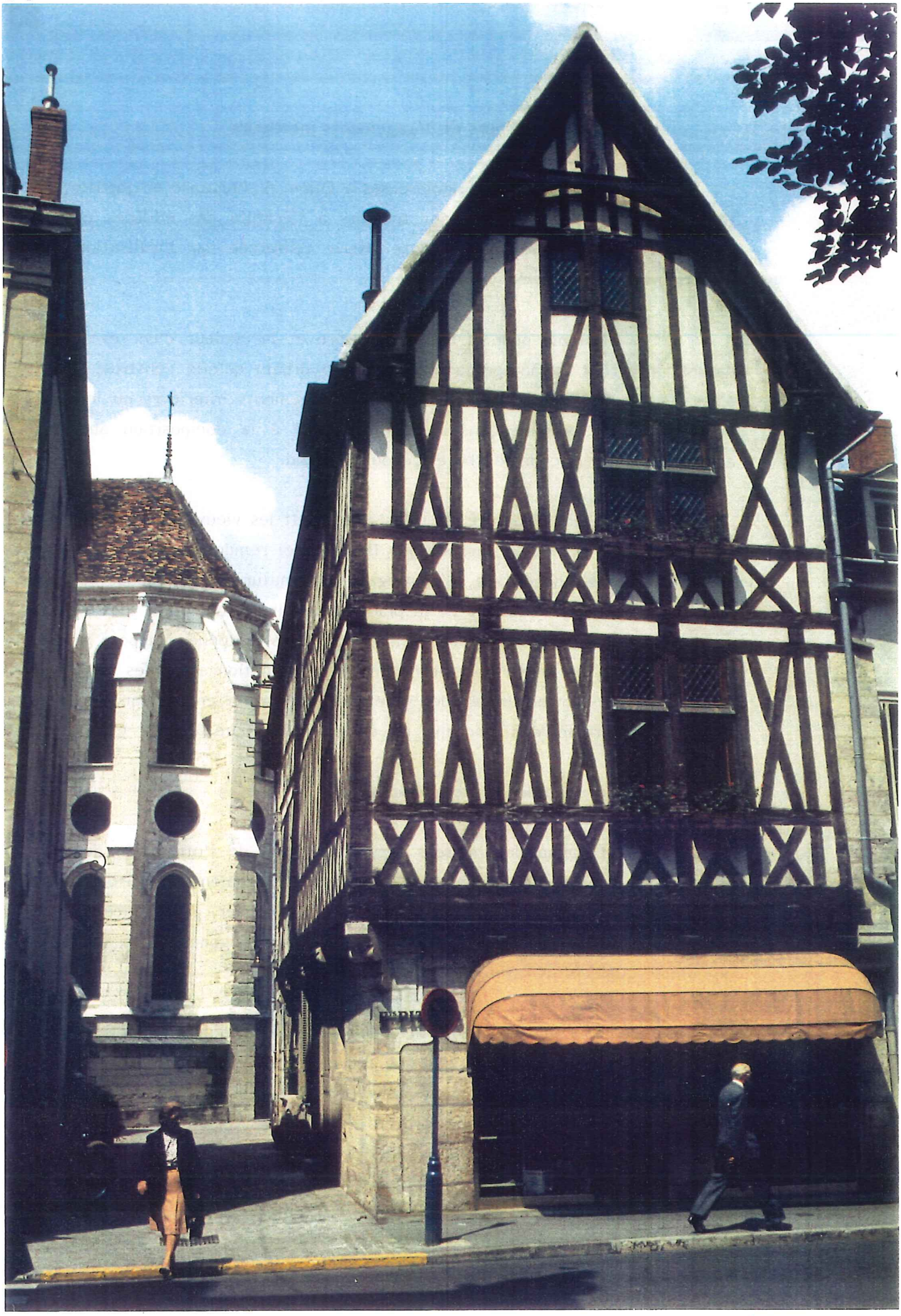
Comme pour la rue, la matière et la couleur d'un revêtement naturel intègrent davantage la place au site urbain qu'elle constitue. Cette observation s'applique aussi aux cours et dégagements intérieurs où le pavement peut être ordonné dans un dessin adapté à la composition auquel il appartient, telle la cour de l'hôtel Legouz Gerland.

Ayant démontré les rôles que jouent les vieux pavés en tant que revêtements de sol, et en sachant que leur emploi remonte au début du XIIIe siècle, il se révèle nécessaire de réintégrer cette nature de sol chaque fois que cela sera possible à l'exemple de la place de la Libération, place Notre-Dame ou de la rue Stéphen Liégeard. A l'image des rues piétonnes, la pose se fera avec des joints au ciment pour permettre une circulation aisée des piétons. Il est souhaitable de rechercher des effets de coloration en utilisant la polychromie naturelle des anciens pavés en grès (rue de la Chouette).

d) Plan des maisons, escaliers

Le plan des maisons résulte toujours de l'utilisation des parcelles, dont la profondeur exige couramment un dégagement latéral bordant le plus souvent un commerce en rez-de-chaussée. L'escalier, généralement droit, peut se poursuivre en coursive sur la courette. Il y a en général deux étages et un comble quelquefois habitable.

Pour les hôtels particuliers, le corps principal se retire de la rue. Il s'y rattache cependant par une ou deux ailes qui abritent services et communs encadrant ainsi la cour d'honneur. L'escalier prend généralement place dans le corps central ; il est droit à l'Hôtel de Voguë, épouse une large révolution dans l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Sassenay, 3 rue Berbisey. Il est à vis dans l'angle formé par deux bâtiments, comme à l'Hôtel Chambellan ou intégré dans l'édifice, ce qui est le cas de l'illustre tour de Philippe le Bon.



2, Place des Ducs

Rappelons pour l'exemple précédent qu'au lendemain de la guerre de cent ans, Philippe le Bon, aussi bien pour surveiller les allées et venues des "Ecorcheurs" en rase campagne que pour manifester sa grandeur, édifia la tour qui prendra son nom. Celle-ci recèle depuis, au terme de l'escalier tournant et dans l'épanouissement du pilier central hélicoïdal, la quadruple et très intéressante voûte d'ogive.

e) Echelle des édifices

Certes, DIJON n'est plus cette ville aux "cent clochers" sur laquelle s'exclamait François 1er. Néanmoins, nombreuses sont encore les flèches qui émergent de la trame urbaine bâtie. Par ailleurs, la ville est agrémentée par les multiples hôtels parlementaires qui marquent la rue de leur noble portail, et surtout ponctuée par les édifices publics dont l'imposant Palais ducal. Les dégagements, qu'il s'agisse des rues et des places, restent à l'échelle des éléments de composition générale.

f) Maisons en pan de bois

Les conditions sociales au Moyen Age étaient représentées par l'importance et le caractère des édifices. Ces derniers résultèrent de deux modes de construction, l'un sur le prolongement des techniques bûcheronnes, et l'autre attaché aux ressources du sol bourguignon, pays de la belle pierre.

- Pan de bois, 1ère époque

La construction à pan de bois exigeait une technique savante, fondée sur l'assemblage entre les pièces verticales montées sur sablières et les pièces obliques dont le rôle est de rendre l'ensemble indéformable. Les vides de l'ossature ainsi formés sont remplis en torchis ou se prêtent à des effets décoratifs par l'emploi de briques disposées en dessins géométriques. Ce dernier usage est présenté par la façade de la MAISON MILLIERE précédemment citée, alors que l'HOTEL de la CROIX de FER et la MAISON aux TROIS PIGNONS illustrent la première solution décrite.

Ce type de construction se prête particulièrement à l'encorbellement, fort apprécié pendant tout le Moyen Age ; la rue Verrerie restitue avec fidélité cette ambiance ancestrale dont les exemples deviennent rarissimes.



Rue des Forges

Si DIJON possède encore de nombreuses maisons de cette première époque du pan de bois, il faut reconnaître que celles-ci témoignent essentiellement du principe de construction, à l'exclusion de toute fantaisie décorative, telle que frise en sablière de chambrée, ou statues sur les poteaux d'huisserie, poteau cornier.

De telles dispositions sont cependant présentes sur le pilier de bois, représentant "Saint Thomas et le Christ" que supporte la galerie couverte sur cour de l'hôtel Thomas de Berbisey. Le projet de restauration de la "Maison aux Trois Visages", élaboré par l'architecte Cornu en 1927 montre l'enrichissement de certaines pièces maîtresses ; cette disposition était-elle justifiée par l'état antérieur révélé au niveau de documents graphiques, ou par un délicat sondage ?

- Pan de bois, 2ème époque

Par mesure de sécurité contre l'incendie, au XVIe siècle, la loi de Sully ordonna une protection par enduit sur la structure en pan de bois ; cette technique devint courante à partir du XVIIIe siècle qui marque cette seconde époque. Le principe de l'encorbellement toujours possible est surtout retenu au rez-de-chaussée et continue d'abriter le commerce qui se fait au niveau de la rue.

Cette différenciation est particulièrement utile au moment de considérer la restauration d'édifices construits en pan de bois.

g) Construction de pierre

Par pierre de Bourgogne, on entend aussi les dalles épaisses de calcaires jurassiques propres aux plateaux, et au Nord le grès bigarré. La variété des pierres est très grande : calcaires blancs (Kauracien supérieur et séquanien inférieur), calcaires à entroques (bajocien inférieur), calcaires à chaux hydraulique et ciment (base du bathonien), calcaires à chailles, oolithe blanche, calcaire de Comblanchien, etc. Cette abondance fit naître, en de nombreux endroits, des carrières dont l'exploitation fut renforcée par la création de voies navigables, tel fut le cas de Ravières, Bierry-les-Belles Fontaines.



Maison des Cariatides

De plus, les qualités mécaniques de la pierre de Bourgogne, tel par exemple le calcaire bathonien assez compact pour mériter presque le qualificatif de marbre, ont merveilleusement servi les prouesses stéréotomiques qui ne cessèrent de caractériser les programmes de construction des ducs opulents, des puissantes congrégations monastiques et enfin des riches parlementaires : portails d'entrée sur rue, escaliers à vis, ornementation architecturale, etc.

Il va sans dire que la grande majorité des maisons dijonnaises sont en pierre, ce qui leur a assuré un bon état de conservation.

La destruction d'édifices religieux après la Révolution donna large cours au réemploi des pierres de grand appareil pour la construction d'édifices du XIXe siècle. Ces constructions présentent, en effet, des pierres particulièrement importantes par rapport aux éléments de modénature et à l'échelle des bâtiments. Certaines lucarnes du XVIIe siècle ont également été réemployées dans les mêmes conditions.

La documentation sur la pierre de Bourgogne n'est pas proportionnelle à la richesse de cette région en la matière. L'obligeance du Secrétaire Général du CEM (carrières et matériaux de Bourgogne/Franche-Comté) nous a communiqué heureusement les renseignements suivants extraits d'un manuscrit de la fin du XVIIIe siècle :

"Toute la pente de la Côte de Dijon à Chalon-sur-Saône n'offre que des carrières de pierres à bâtir. Celles des Chartreux, près de Dijon, d'où l'on tire ce que l'on nomme pierre franche, sont supérieures en qualité à toutes celles des environs (elles appartiennent au Bathonien supérieur).

On s'est d'abord servi à Dijon des carrières de Chenôve et d'Asnières qui sont exploitées à la superficie du sol. Tous les anciens édifices, même les tours et les murs de la ville décrits par Grégoire de Tours et les monuments romains et gaulois trouvés lors de la démolition des murs en font foi. Ces pierres sont d'un blanc pâle, pleins et tendres ; mais en même temps, elles sont sujettes à geler, à s'étonner, à fuser en leurs parements et à s'affaisser sous le poids des constructions, inconvénients qui les ont fait abandonner, à l'exception de celles d'Asnières qui, étant d'un grain fin et serré, sont excellentes pour les ouvrages des statuaires (ces calcaires d'Asnières dépendent du Corallien et ceux propres à la sculpture, du Séquanien). Ce village est à trois quarts de lieue de Dijon.



Les carrières de pierres dures, propres à bâtir, n'ont été ouvertes que bien postérieurement à cause de leur profondeur. Elles sont auprès de Dijon vis-à-vis des Chartreux. On nomme pierre franche celle qu'on en tire ; elle excelle sur toutes celles des carrières du pays.

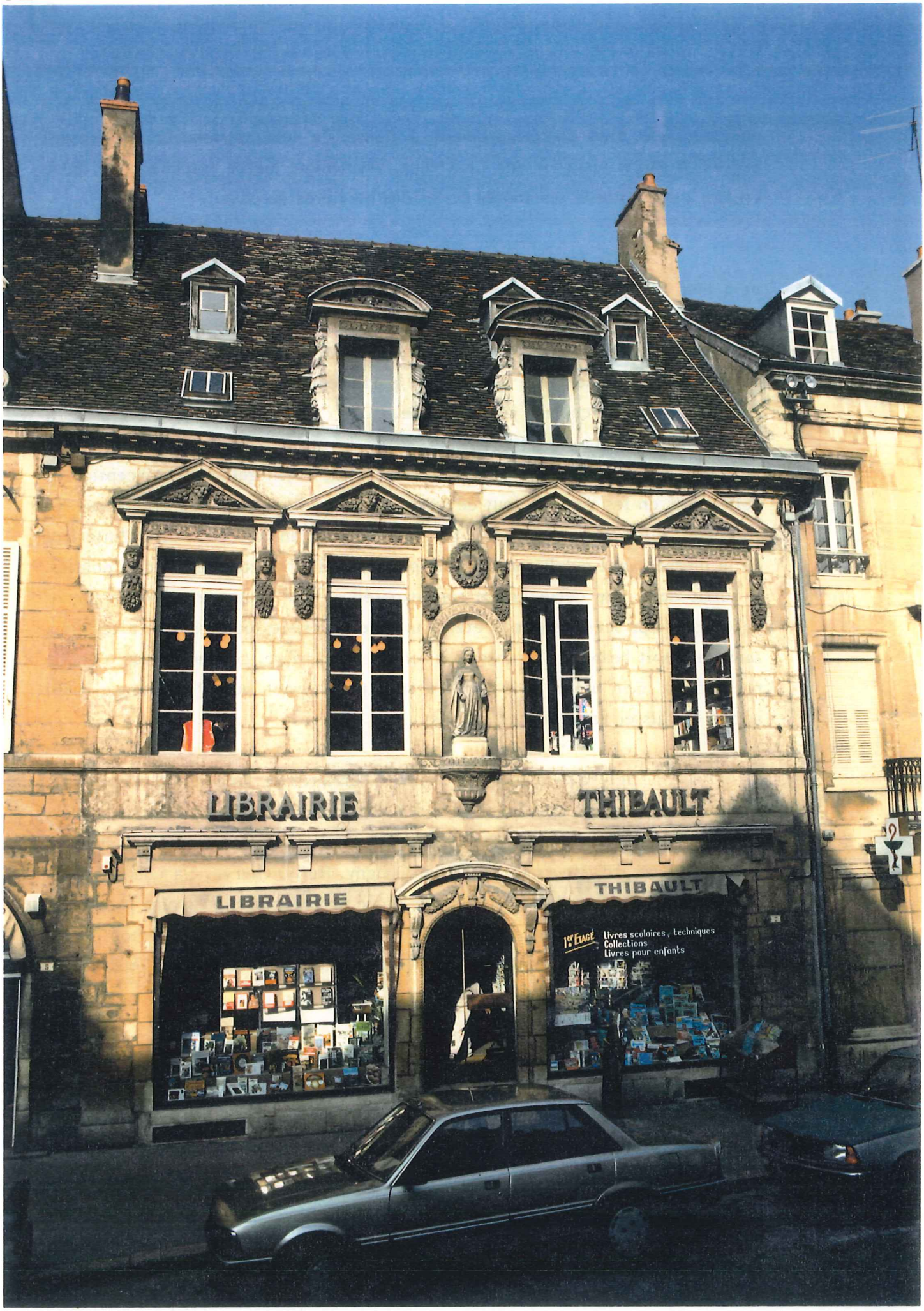
Elle forme une masse continue d'environ 40 pieds de profondeur et a plus de 100 pieds en terre sans aucun joint. Sous ce banc, encore d'une seule pièce, on a trouvé un autre banc qui approche beaucoup de la nature du marbre (calcaire compacte du Bathonien moyen), mais qui est extraordinairement dure. Elle se taille bien, reçoit parfaitement le poli et a le fond blanc carminé, taché de couleur jaune antique.

Toutes les pierres des carrières de Dijon gèlent, à l'exception de celle-là, si on les emploie tout de suite, parce qu'elles n'ont pas encore sué les eaux dont elles sont imprégnées. La gelée concentrant ces eaux dans l'intérieur de la pierre avant qu'elle ne s'écoule par les délits horizontaux, la fait éclater. Il suffit donc que cette pierre soit exposée à l'air seulement trois semaines dans les temps secs, pendant l'été, pour qu'elle résiste toujours sans altération, sans qu'il soit besoin de la poser sur son lit de carrière, comme quelques uns le prétendent. Cet usage pouvait être seul utile avant que l'expérience n'eût appris de laisser ressuyer ces pierres.

Il y a une infinité d'autres carrières le long de la côte : à la Combe à la Serpent près de Dijon, à Chenôve, Marsannay-la-Côte, Couchey, Fixin, Brochon, Gevrey, Chambolle, Nuits, Premeaux, Corgoloin, Savigny-les-Beaune, Pommard, Meursault, Puligny, Chagny, Rully, Givry... La couleur de la pierre est en général d'un rouge vineux piqué de blanc plus ou moins rare et la nature est à peu près la même. Celle de Fixin et de Brochon surtout, a la couleur du porphyre, mais plus triste et n'en a pas les qualités étant absolument calcaire.

Les pierres de Bourgogne sont peut-être les meilleures du royaume par leur dureté et par le beau poli dont elles sont susceptibles. On en fait des rétables, des autels, des marches, des pilastres, vases, cheminées, obélisques, etc.

On distingue en outre, les carrières de Bailly-sur-l'Yonne, d'Anstrude et d'Arconcey-en-Auxois, d'Agey, d'Is-sur-Tille, pierre blanche, grenue et remplie de pétrifications, de Tournus et de Pisy-en-Auxois dont on voit un bel escalier à Fontainebleau. Toutes ces pierres ainsi que les précédentes sont en calcaire".



7, Place Notre-Dame

La majorité des maisons dijonnaises construites avant Napoléon 1er sont en pierres extraites des carrières d'Asnières et des Perrières. A la fin du XIXe siècle, les pierres venaient d'un peu plus loin ; des carrières d'Is-sur-Tille, de Brochon, et l'on a même fait venir à cette époque des pierres de Savonnières et de Villebois. Puis, par la suite, furent employées les pierres de la région de Comblanchien, Premeaux, et de toute la côte, ainsi que des pierres du Châtillonnais.

h) Façades

Celles-ci expriment avec franchise le plan des niveaux, même si la composition intérieure ne permet pas la symétrie (Maison aux Trois Visages). Pour les maisons en pierre, la façade semble au contraire influencer le plan, jusqu'à le marquer par un axe latéral ou central. C'est le cas pour la maison du 7, place Notre-Dame, où l'étage noble est particulièrement affirmé et l'axe renforcé par une niche abritant la statue de la Vierge.

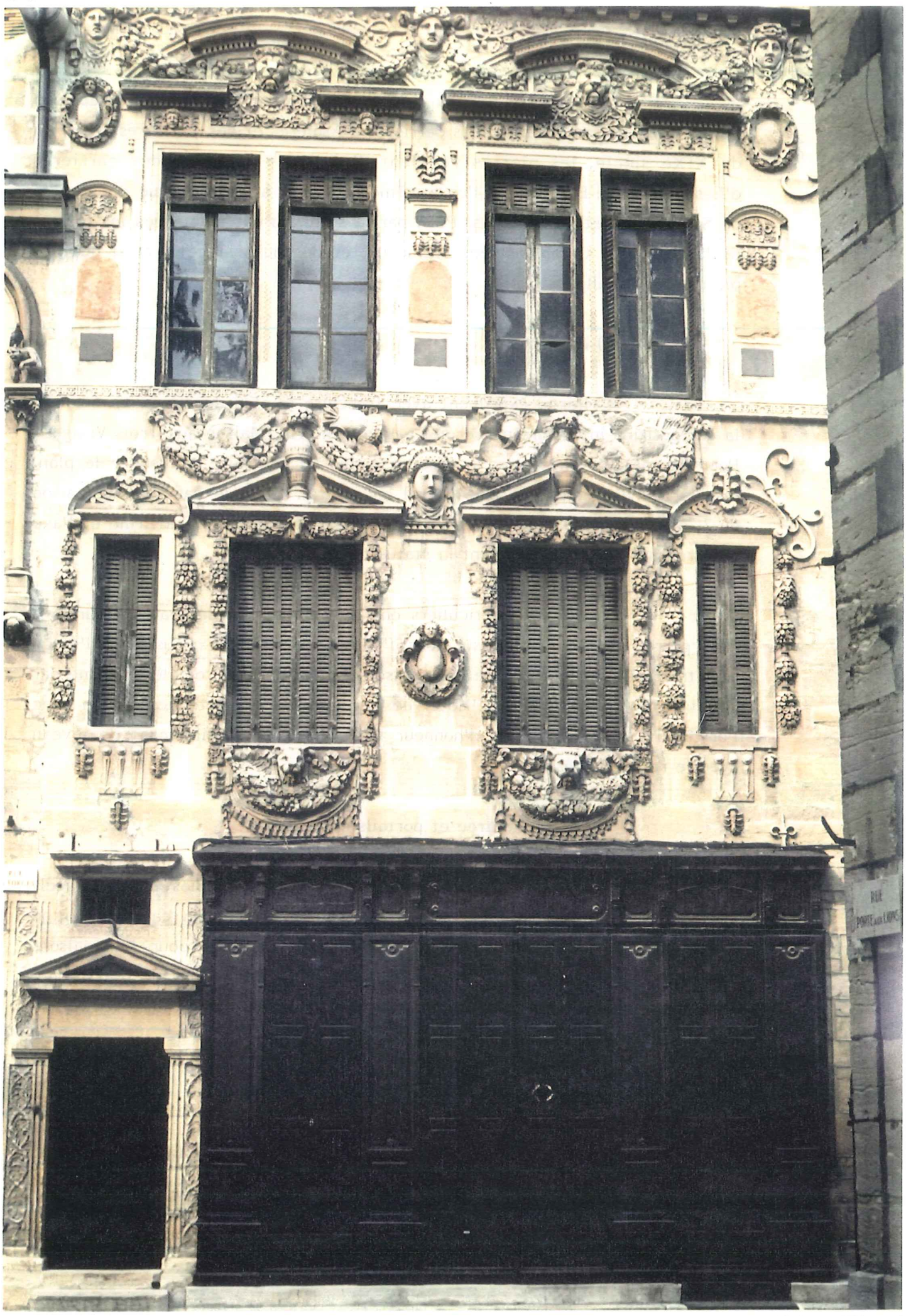
Les hôtels particuliers ont souvent un rez-de-chaussée surélevé avec perron à double rampe sur cour d'honneur, les rez-de-chaussée et l'étage sont très hauts et le second étage est souvent traité sous comble, exprimé par des lucarnes remarquables. L'Hôtel de Vogüé respecte cette description avec l'originalité d'avoir sa cour d'honneur très petite, et sensiblement de niveau avec le rez-de-chaussée.

i) Portes d'entrée et portails extérieurs

Les portes d'entrée sont toujours très simples et vont quelquefois jusqu'à se confondre avec les ouvertures. En certain cas, un fronton triangulaire ou semi-circulaire s'appuie sur deux consoles pour les maisons courantes, sans jamais cependant rivaliser avec la recherche décorative qui caractérise les portails extérieurs, tels que ceux de l'Hôtel de Vogüé, de l'Hôtel de Bouhier et l'Hôtel Legouz Gerland.

j) Ouvertures

Elles sont aussi la traduction fidèle du programme d'habitation, toujours marquées par des belles proportions. Elles sont quelquefois affirmées par une décoration telle qu'en façade de la maison du 8, rue Stéphen Liégeard, décoration qui devient exubérante au premier étage de la Maison Milsand sise 38, rue des Forges.



Maison Milsand

k) Volets

Il semble que Dijon ait été particulièrement sensible à l'évolution du volet plein qui, en France vers 1770, se transforma en persiennes. Et non seulement les volets anciens sont rares, mais le remplacement des deux vantaux par des éléments également persiennés, se rabattant en tableau de fenêtre s'est réalisé dans la plupart des ouvertures courantes.

l) Consoles pour encorbellement

La construction en pan de bois qui, en d'autres régions, se prête à des fantaisies décoratives, ne réserve à Dijon, dans les exemples visibles aujourd'hui, qu'une présentation simple et fonctionnelle, même quand il s'agit des consoles à encorbellement du premier étage, particulièrement visibles de la rue, et pour des maisons juxtaposées comme celles de la rue Verrerie.

m) Corniches et modénature

Avec les hôtels parlementaires apparaît la corniche qui malgré les modillons de celle de l'Hôtel de Vogüé, n'atteindra son emphase maximum qu'aux deux pavillons du Palais des Etats, sur l'actuelle place de la Libération.

La modénature, tels que bandeaux, registres, etc. n'a pas trouvé à Dijon une large application, laissant la sculpture s'exprimer plus librement, en frises comme c'était le cas à l'hôtel Jacques de Rochefort en allège sur cour intérieure ; en rinceaux comme en témoigne aujourd'hui la façade de la maison Milsand, rue des Forges et la maison des Cariatides, rue Chaudronnerie pour sa remarquable composition, dont le caractère se prolonge en lucarne.

n) Enduits

La présence de nombreuses constructions en pierre n'exclut point l'emploi de l'enduit pour les maisons d'habitation. La consistance de cet enduit à base de chaux grasse et de sable coloré et son application talochée permettent aux façades et pignons de s'inscrire heureusement dans cette palette naturelle, troublée seulement à certains endroits, notamment sur cours intérieures, par des badigeons ou des enduits "préparés".





o) Toits

Les grands toits de Dijon qui ont longtemps abrité "vivres et munitions de bouche" se sont aussi révélés comme un élément important de la composition urbaine. Leurs pentes souvent très importantes les rendaient souvent visibles de la rue. Ils jouèrent ainsi un rôle décoratif en supportant des compositions géométriques qui varient suivant les possibilités du matériau de couverture.

L'épaisseur des bâtiments permet des toitures importantes sans que la pente qui en résulte ne fasse généralement appel au coyau dont le rôle est de briser la force de l'eau ruisselante.

p) Matériaux de couverture

La petite tuile

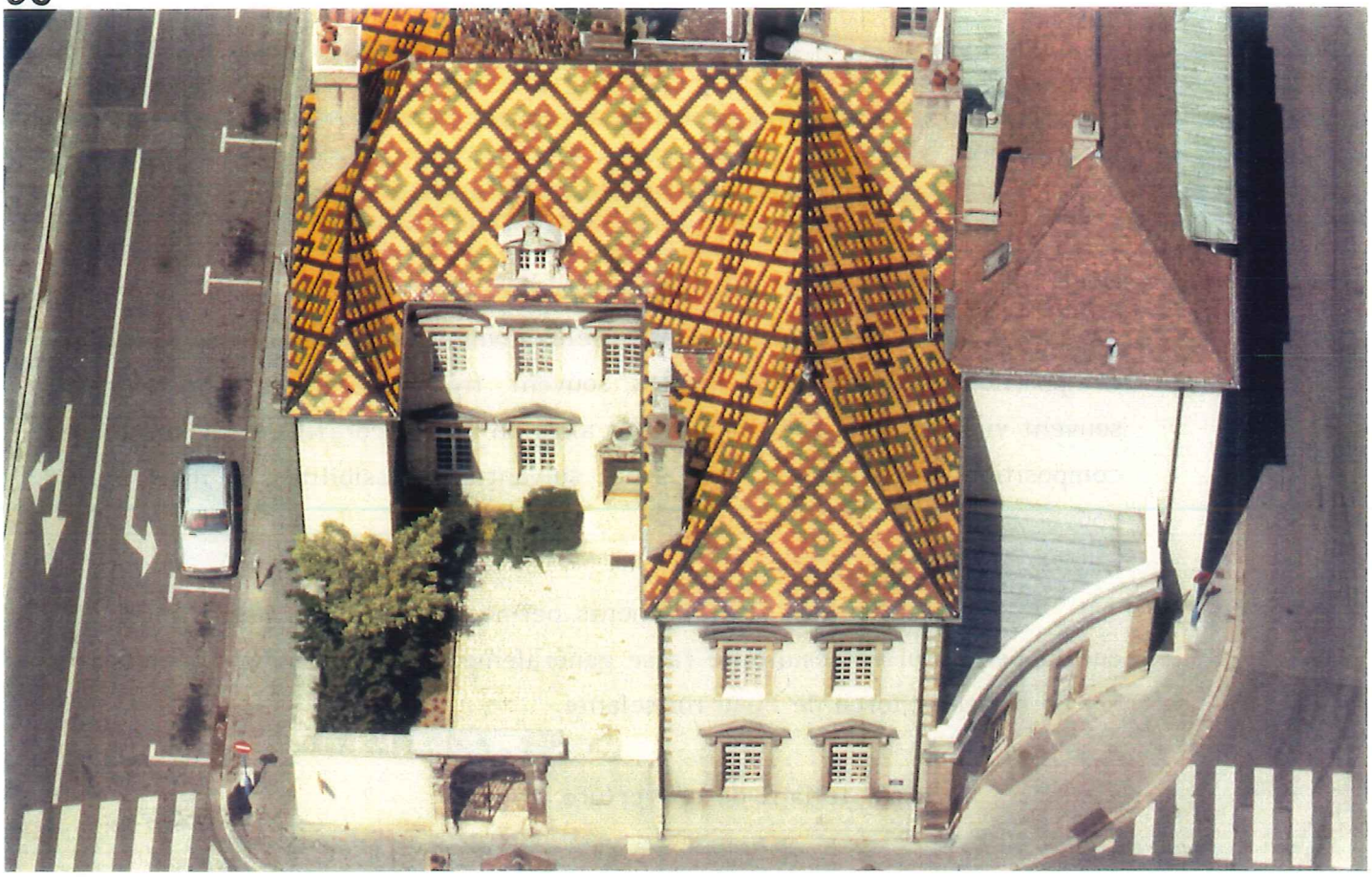
Si la voie romaine apporta sans doute la technique de la tuile antique, celle-ci ne put s'adapter sur la pente des toits dijonnais qui reçurent d'une façon générale la petite tuile. Les tuileries étaient alors nombreuses en cette région, et l'appellation "tuile de bourgogne" était à la fois synonyme de qualité et d'originalité par sa coloration et son vernissage (exemple de l'hôtel de Vogüé).

A l'origine, la tuile plate de Bourgogne était fabriquée en deux modèles :

- le grand moule 0,30 - 0,31 de grand côté sur 0,24 ou 0,25 petit côté et 0,015 d'épaisseur - pesant 2 à 2,4 kg - posée au pureau de 10 (1)

- et le petit moule 0,25 - 0,27 de grand côté sur 0,18 de petit côté et 0,015 d'épaisseur - pesant 1,3 à 1,4 kg - posée au pureau de 9.

(1) Le pureau est la partie vue de la tuile, non recouverte par les tuiles supérieures.





Dans le nord de la Bourgogne (Aube et Yonne) se fabriquait également un petit moule de 0,24 - 0,15 - 0,16 - 0,12.

Le grand moule est surtout employé dans l'Est de la Bourgogne au voisinage de la Franche-Comté (Plaine de la Saône).

C'est autant par leur épaisseur que par leur dimension que ces tuiles ont donné aux toits bourguignons leur sobre beauté. On ne peut toutes les énumérer ; il suffit de se promener dans nos villes pour ne plus savoir celle qui est la mieux chapeautée : Dijon, Beaune, Semur, Arnay-le-Duc, Nolay, Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, Seurre.

Ces tuiles étaient fabriquées traditionnellement à la main, cambrées, irrégulières en raison de leur séchage, cuites au bois, toutes d'excellente qualité. Jusqu'au début du siècle et même après, chaque tuile portait l'empreinte de son auteur : le vigoureux coup de pouce donné par le tuilier dans la pâte avant cuisson pour faire le crochet. Leur coloration jaunâtre ou brunâtre s'harmonisait parfaitement avec la couleur de la pierre et se patinait harmonieusement de couleur foncée au cours des années.

La mécanisation ayant pris pied dans l'industrie traditionnelle des tuileries, les anciennes tuiles plates furent remplacées par des tuiles de moindre dimension et de moindre épaisseur, donc moins lourdes, moins coûteuses à cuire, à transporter, pour une même surface à couvrir ; il faut bien reconnaître que la fabrication a fait de grands progrès et que techniquement les couvertures réalisées avec les nouvelles tuiles sont de qualité équivalente à celle réalisée avec les tuiles traditionnelles.

Enfin, pour améliorer encore la qualité et imiter l'harmonie des toits anciens, les tuiliers incorporèrent du manganèse à leur fabrication et mirent sur le marché des tuiles "vieillies dans la masse". Cette technique a l'avantage de durcir le parement de la tuile et de lui donner d'entrée une couleur pain brûlé qui rappelle, avec de la bonne volonté, la patine des anciens toits. En contrepartie, ce parement au manganèse est si dur qu'aucune mousse ne peut s'y attacher, la toiture conservant éternellement son aspect mécanique de poterie neuve sans se patiner.



Hôtel Fèvret de Saint-Mesmin

Aujourd'hui, on ne trouve donc plus pratiquement sur le marché qu'une tuile de 0,24 - 0,15 - 0,08, dérivée du moule réduit de l'Aube, régulière de forme, de couleur, et de grain, excellente de qualité, mais dont on peut regretter l'uniformité.

Quelques tuileries traditionnelles fabriquent encore (pour les besoins du Service des Monuments Historiques en particulier) de rares tuiles grand moule et des tuiles petit moule 0,27/0,15/0,015, posées au pureau de 9, d'un aspect très satisfaisant.

Les techniques de pose du grand moule, du petit moule et du moule industriel sont identiques et tout bon couvreur est aussi apte à utiliser l'une et l'autre espèce de tuile.

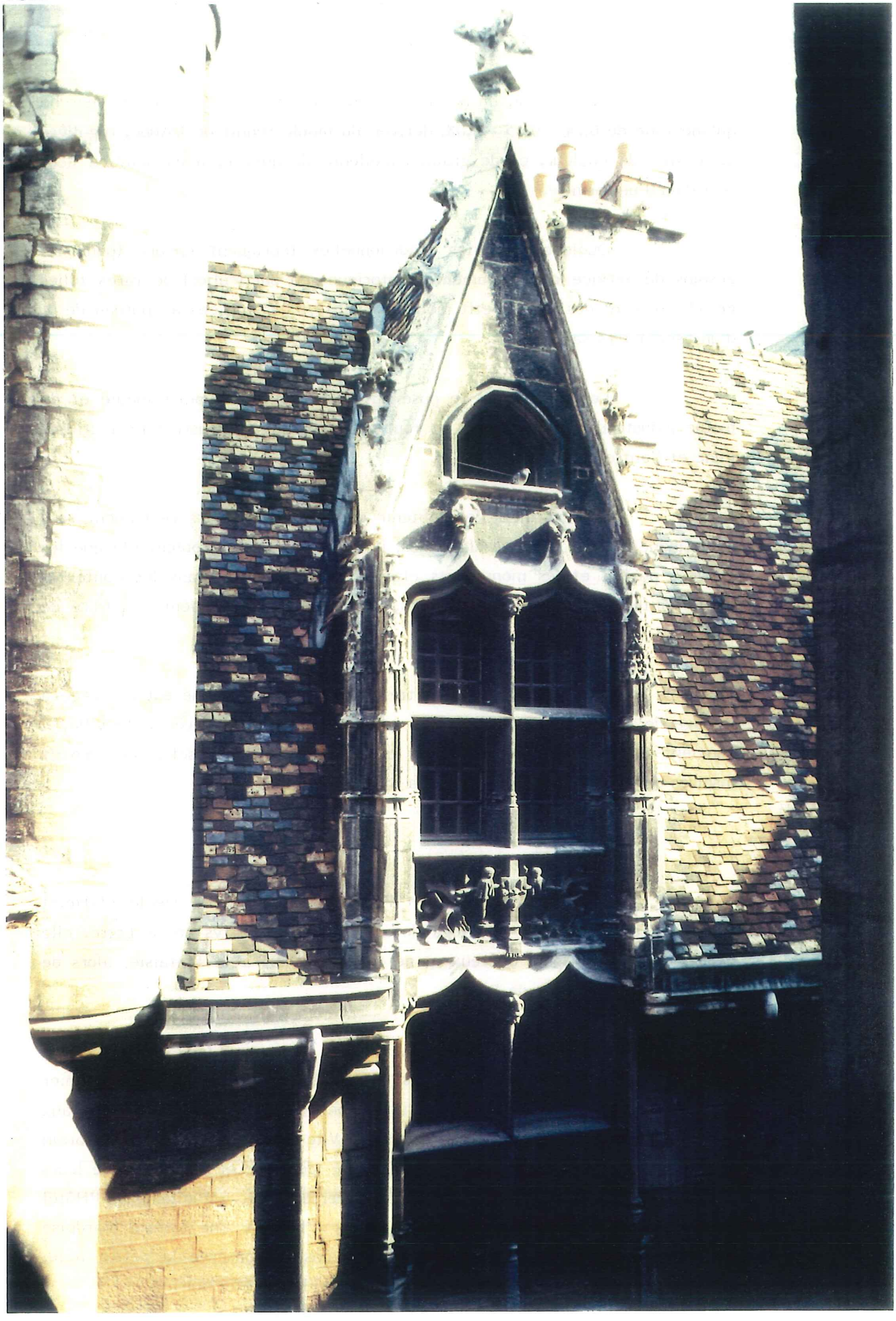
S'il est difficile d'obtenir que des particuliers reviennent sans aide financière aux toitures anciennes, il serait par contre souhaitable que les édifices publics et les monuments classés, souvent situés dans les contextes urbains intéressants et encore intacts, conservent intégralement la parure de leur toit.

Dans la mesure où cette pratique déjà ancienne est attachée à l'image de Dijon, ou dès lors qu'elle apporte gaîté et fantaisie à la ville, il convient de maintenir ici les toits en tuiles vernissées, selon des motifs inspirés des exemples actuels, pour la plupart satisfaisants.

L'ardoise

L'ardoise employée en France depuis le XIIe siècle n'atteint Dijon que plus tard, par privilège ducal. Extraite des pays de la Loire, elle nécessitait un transport onéreux et ne se prêtait pas à la fantaisie, alors de mode, des toits colorés de Dijon.

De nombreux hôtels particuliers n'hésitèrent pas cependant à trahir leur couverture d'origine, tel est probablement le cas de l'Hôtel Bouhier 12, rue Vauban. Ce remarquable édifice dont certains traits architecturaux pourraient justifier de son appartenance au XVIIe siècle naissant, contemporain de l'Hôtel de Vogüé, se prête par sa structure identique et la parenté de leurs constructeurs, à une même identité de couverture. Or, actuellement, l'Hôtel Bouhier présente sur les versants de sa cour d'honneur une toiture d'ardoise alors que le versant nord de l'aile droite moins vu conserve la petite tuile, probablement de récupération lors d'une des dernières réfections.



Ce phénomène n'est pas unique et l'ardoise fut retenue d'abord pour la couverture des édifices publics présentant de grandes surfaces de manière à réduire le poids de la toiture : Palais des Ducs, Palais de Justice, puis pour certaines maisons particulières à partir du XIVe siècle. Ces couvertures ne contribuent pas à l'originalité précédemment décrite des "toits bourguignons" qui gardent d'ailleurs leur primauté.

q) Chéneaux

La juxtaposition de quelques pignons seulement sur rue entraîne le chéneau encaissé, dont le manque d'entretien fut fatal à beaucoup de constructions du même type en d'autres villes. Heureusement, l'exemple de la Maison aux Trois Visages n'a pas justifié cette observation.

A Dijon, la plupart des maisons ont leur ligne de faîtage parallèle à leur rue, ce qui explique aussi l'importance réservée à la couverture ; le chéneau suspendu est le plus généralement employé. Il utilise néanmoins la corniche chaque fois que cela est possible, comme à l'hôtel de Vogüé par exemple.

r) Lucarnes

L'importance attribuée au toit de Dijon allait conduire naturellement à amener dans celui-ci un prolongement partiel de la façade qui est ainsi la définition même de la lucarne.

La lucarne a son histoire, elle répond d'abord à un besoin d'approvisionnement du grenier depuis la rue (exemple 38 rue des Forges) ; la corporation des boulangers en fut la plus fidèle utilisatrice. Puis l'éclairage d'un comble habitable justifia les lucarnes qui, au XVIIe siècle, étaient montées en pierre, avec un fronton souvent daté, triangulaire ou semi-circulaire supporté par deux jambages à ailerons ou à cariatides. Puis à la fin du XVIIe siècle, apparut "l'oeil de boeuf" qui donnait une lucarne d'impression carrée. Au XVIIIe siècle, on s'inspira largement des exemples des siècles précédents, en cintrant la fenêtre qui se composa ainsi gracieusement dans le couronnement semi-circulaire du fronton.



Escalier Cour de Bar

Cette observation de M. P. GRAS (1) est parfaitement illustrée par les nombreux exemples dijonnais, parmi lesquels se distinguent les lucarnes de l'hôtel de Vogüé, de la Maison des Cariatides et la lucarne monumentale de l'ancien hôtel Chambellan dont l'originalité réside dans le fait exceptionnel que celle-ci prolonge la façade en rompant la corniche.

s) Cheminées intérieures et souches hors comble

Cheminées intérieures

Des vastes cuisines à huit feux et cheminées d'évaporation au centre de la voûte, construites en avant de la Tour Neuve (actuelle tour de Bar) ne subsistent maintenant que quelques parties. Cette évocation demeure néanmoins la référence qui marque l'importance de cet élément considéré très tôt comme le plus important de la composition intérieure. Le foyer retient les personnages, la cheminée exprime la qualité du maître de maison et honore l'invité.

La salle des Gardes (aujourd'hui salle des Tombeaux au Musée) présente la remarquable cheminée flamboyante sculptée par Jean Dangers ou d'Angers en 1504. Plus tard, le sculpteur dijonnais Jean Dubois, exécutera les trois cheminées monumentales à la gloire de Louis XIV. Ces exemples ont une emphase qui ne doit pas effacer le grand nombre des cheminées intérieures qui illuminent de leur feu et de leur riche décoration les hôtels particuliers.

La cheminée de la grande salle des Gardes à l'Est de la cour d'Honneur, dans l'hôtel de Vogüé, datée de 1614 aux imposantes cariatides, présente un manteau droit qui supporte l'épisode de Héro et Léandre, en une fresque peinte qui occupe tout le cadre central. En fond de foyer, une plaque de fonte retient les armes de Bouhier. Cette cheminée n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres qui, chaque fois, ne manquent pas de révéler toute la quintessence décorative du siècle qui les vit naître.

t) Escaliers extérieurs

Ceux-ci sont fréquents à Dijon. Si l'escalier à vis de l'hôtel Chambellan confond déjà son volume avec celui de la cour, l'escalier droit adossé à la Tour dite aujourd'hui tour de Bar se révèle comme l'exemple qui influencera plusieurs hôtels dijonnais.

(1) Conservateur en Chef de la bibliothèque municipale de DIJON



Cet escalier couvert est ce qui reste de la construction réalisée entre 1610 et 1631 par le duc de Bellegarde ; le vide existant alors entre la tour de Bar et la salle des Gardes fut comblé par une composition symétrique dont ne subsiste aujourd'hui que l'escalier oriental à volée droite, couvert d'une toiture à deux pans que soutiennent des arcs rampants superposés.

L'escalier extérieur de l'hôtel de Laloge paraît comme un succédané de l'escalier de Bellegarde mais n'en présente pas moins une remarquable structure stéréotomique.

u) Serrurerie

"La serrurerie a l'énergie de la peinture et de la sculpture et la hardiesse de l'architecture" a écrit le ferronnier d'art, Jean Lanon dit le Lorrain. Reconnaissons aussi que cet aboutissement est toujours préludé de l'esprit inventif et de la féconde ingéniosité de l'artisan, qui a le privilège de réaliser une oeuvre utile dont l'originalité est due à la main de l'homme.

A Dijon, existent encore des exemples de bel ouvrage de serrurerie. N'en prenons pour preuve que l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Sassenay XVIIIe siècle, 3 rue Berbisey, dont la rampe en fer forgé, d'aspect riche, reflète une rare délicatesse dans le motif dominant qui consiste en une série de lyres entremêlées d'enroulements. L'escalier monumental, conçu en 1735 par Gabriel pour accéder au vestibule précédant la grande salle des Etats de Bourgogne, retient dans sa noble ascendance de belles rampes en fer forgé, dont l'esprit se prolonge dans les grilles de fenêtres, sur la rue de la Liberté.

La chapelle du collège des Godrans, aujourd'hui bibliothèque municipale, possède un ensemble de très belles grilles de balcon.

Les remarquable grilles de fenêtres qui ornent les couvertures de l'ancien couvent des Carmes, rue Crébillon, occupé aujourd'hui par les religieuses de la Visitation, constituent une oeuvre magistrale de ferronnerie. La qualité de l'ouvrage et la fonction des lieux doivent nous rappeler que ces grilles proviennent d'une abbaye royale de Bénédictins qui existait à Prâlon, près de Sombernon et qui reçut en son temps Saint-Bernard.

Le remarquable marteau de porte du 33 place Saint-Michel constitue un exemple intéressant des nombreuses applications de la serrurerie.





On oublie trop souvent aujourd'hui ce que fut la serrurerie. L'apprenti qui apprenait à forger à chaude portée, à dégaucher les profils, à courber le fer, entrait un peu dans le domaine du sorcier par son pouvoir sur la matière maîtrisée.

Bien que maîtrisé antérieurement, il faut attendre le haut Moyen Age pour trouver des exemples de fer forgé : la crainte qui marqua cette époque fit se multiplier le bardage du fer.

Au XIIIe siècle, le style appelé quelquefois "ogival" marque de rinceaux les portes, les bahuts et dressoirs.

Le XVe siècle abandonne la sobriété pour la fantaisie des découpes multiples : cercles, rosaces, as de pique, image de coeur, ...

A la Renaissance, la serrurerie connaît un haut degré de perfection et retrouve son utilité en cette période de méfiance. Les clés sont des bijoux qu'on porte sur soi, appartenant souvent avec l'ensemble de la serrure au "chef-d'oeuvre" du candidat à la maîtrise.

Au XVIIe siècle, la serrurerie exprime un décor pur, d'abord d'esprit classique, et qui cédera aux précieux avec le XVIIIe siècle. C'est ici l'apogée de la serrurerie, qui dans la deuxième moitié de ce XVIIe siècle, est généralement rehaussée d'incrustations d'or. Les garnitures sont classées suivant leurs entailles, en cinq groupes : **les rouets, les bouterolles, les râteaux, les plaqués et les pertins.** Quand le roi était serrurier, la clé était reine, dit-on encore.

Avec le XIXe siècle, le bronze remplace de plus en plus le fer, la fonction oublie souvent qu'elle peut aussi appartenir au domaine de l'art.

v) Clôtures et jardins

La structure de la Ville de Dijon, telle que nous l'avons définie précédemment, laisse nettement apparaître deux types de clôtures.

L'hôtel particulier voit sa cour d'honneur délimitée par un mur souvent très important dans lequel s'insère un beau portail, tels l'hôtel de Vogüé, l'hôtel Bouhier, l'hôtel Legouz-Gerland, ...



Jardin Carrelet de Loisy

Jusqu'à ces dernières années, les communautés religieuses ont su résister à la forte pression exercée par l'apparition de besoins considérables d'espaces au centre-ville. A Dijon, les abbayes Saint-Etienne avec le Palais Episcopal, Saint-Bénigne, des Bernardines, le Couvent des Cordeliers, pour ne citer que ceux-ci, constituent aujourd'hui des dégagements où la nature n'a point perdu son droit de cité. Leur clôture est le plus souvent assurée par des murs pleins.

Les hôtels particuliers recèlent encore une multitude de merveilleux jardins, parmi lesquels on peut citer quelques exemples comme le jardin de l'Hôtel d'Esterno, celui de l'hôtel Févret de Saint-Mesmin, qui borde d'ailleurs le jardin de la maison natale de Bossuet. Cette dernière citation met en évidence l'utilisation qu'on tend à réserver à ces espaces verts, comme support des constructions récentes qui déséquilibrent la composition et jettent une note discordante dans l'harmonie de ces jardins séculaires. La belle ordonnance dont disposaient ces jardins au XVIIIe siècle n'a pas, en général, traversé le XIXe siècle et la première partie du XXe siècle sans quelques concessions parfois regrettables.

Compte tenu de la forte densité des sols construits et de la circulation, l'espace vert du centre historique est plus qu'ailleurs fragile. Il convient donc de le protéger ici plus particulièrement.

Une forme de cette protection a été l'affectation d'anciens espaces privés à l'usage du public, tels les jardins Carrelet de Loisy, des Bénédictins et Saint-Anne, après aménagement ou restructuration plus complète.

Les dégagements offerts par certaines places ont également été exploités place Saint-Michel, place des Ducs. Il est incontestable que la note végétale apporte ici une variante bénéfique à la perception des édifices voisins. Cette constatation reste vraie pour la plantation de platanes de la rue Mariotte dans la perspective de la cathédrale. D'autres places méritent d'être revalorisées, le résultat est visible place Emile Zola et cela est possible pour la place Grangier.

Pour mémoire, il convient de souligner également l'intérêt des plantations d'alignements anciennes situées sur les voies aménagées lors du débastionnement du centre-ville.



w) Puits et fontaines

Les puits ont été longtemps indispensables à la vie de la cité et purent, par là, participer à la composition architecturale des bâtiments qu'ils desservaient. Tel semble être le cas du très beau puits de la Renaissance bourguignonne, XVIe siècle, placé contre le mur au fond de la cour du 3 de la place Saint-Michel. Deux belles colonnes cannelées et rudentées supportent une frise et un fronton dont le tympan retient un cartouche avec un écu ovale. Un lion en haut relief s'échappe de la frise et retient dans sa gueule l'anneau de suspension de la poulie et soutient de sa patte un écu parti. Tant pour cet écu que pour l'écu ovale du tympan, les pièces sculptées ont été hélas supprimées. Une remarquable coquille orne la niche qui délimite deux écoinçons donnant en bas-relief deux femmes ailées tenant palme et couronne.

De nombreux puits plus modestes existent encore et n'auraient besoin que de peu d'attention pour appartenir de nouveau au cadre pour lequel ils furent créés.

Les puits particuliers dispensaient avec parcimonie l'eau nécessaire ; c'est ainsi qu'en 1534, on capta les eaux de la source de Champmaillot pour les amener place Saint-Michel dans un bassin circulaire au milieu duquel s'élevait un pilier décoratif. Plusieurs fontaines décoratives furent construites en ces lieux ; leur remplacement était rendu nécessaire par la pérennité des habitudes d'une jeunesse éprise de mutilation.

Le sort réservé aux fontaines de la place Saint-Michel ne doit pas écarter l'intérêt que porte Dijon pour les fontaines où coule l'eau pour tout le monde. Il suffit pour s'en convaincre de regarder la place François Rude, née du dégagement d'un îlot triangulaire composé par les anciennes rues des Forges, du Lacet et de Tonnellerie.

La fontaine qui en marque le centre représente un vendangeur, sculpté par J. Girard, élève de David d'Angers. Ce vendangeur en patois "Bareuzai" foule aux pieds le raisin ; on attend toujours que cette fontaine donne du vin selon la bonne logique bourguignonne ...


PIZZA
PIZZA
PAOLO
RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
50
RUE CHAUDRONNERIE
Glacier PIZZA PAOLO
UTA


RUE
CHAMPEAUX
PIZZA PAOLO

x) Boutiques, magasins et cafés

Ils ont toujours été le lieu de rencontre des citadins. Si les arcades de la Maison Millière ne couvrent plus les activités commerciales et que le tripot des Barres, lieu de rencontre de l'aristocratie dijonnaise au XVIIIe siècle est effacé de la mémoire de nos contemporains, les boutiques, magasins et cafés par leur qualité, leur intérêt, leur présentation, la façon dont ils s'intègrent dans les façades des immeubles qui les comportent, constituent le plus important élément du décor de la rue.

Des documents graphiques montrent qu'au Moyen Age les échoppes, boutiques consistaient surtout en percements très simples, ouverts directement sur l'extérieur, abrités par le surplomb du premier encorbellement, ou des auvents légers en bois qui, se rabattant, servaient souvent de clôtures. Un mur bahut, à hauteur d'étal, limitait la partie inférieure et s'interrompait pour laisser un accès à l'intérieur.

Le vide était compris soit dans une arcade, soit sous un linteau en bois ; les appareils en plate-bande, en pierre sont rares car ils ne permettaient pas de franchir des portées suffisantes.

"Jusqu'au XVIIIe siècle, la tradition de ces auvents au-dessus des ouvertures de boutiques se poursuit. Parfois, ces auvents sont le seul signe distinctif du "gagne petit" qui s'installe dessous, devant le mur, en plein vent. Il faut y voir les ancêtres des "marquises" plus ou moins importantes qui, de nos jours encore, sont en service et restent fort appréciées des commerçants, si elles sont, par contre, déplorées par les amateurs d'architecture.

Les ouvertures des boutiques se garnissent de châssis à petits carreaux, à glissières, qu'elles soient pratiquées sous des linteaux en bois formés d'énormes poutres, ou dans des arcades en pierres appareillées.

Mais en tout cas, les conditions "techniques" limitent toujours la largeur de ces ouvertures aux possibilités offertes par l'emploi du bois et de la pierre. Du coup, les dispositions restent bien à l'échelle des façades qui les surmontent.

Il faut d'ailleurs souligner que, dès la construction, ces locaux commerciaux étaient prévus et les exemples célèbres permettent d'affirmer que les "gens de qualité" n'étaient point gênés par la présence de ces "magasins" ou boutiques dans le rez-de-chaussée de leur demeure.


LAURA ASHLEY

Il y a alors imbrication étroite entre le logement et l'activité. Et souvent boutique et étage appartenaient à un même artisan ou commerçant qui exerçait sa profession au rez-de-chaussée.

A partir du XVe siècle, un nouveau progrès s'accomplit dans la pratique commerciale. L'acheteur est admis à l'intérieur du magasin et une vitrine fermée clôt le commerce. La forme générale ne varie pas : menuiserie et ferronnerie restent en arrière dans la feuillure des baies qui sont soit rectangulaires, sous un linteau droit, soit en arcade.

Les maisons bourgeoises incluent dès lors des emplacements pour les commerces au rez-de-chaussée. Le parti pris pouvait même être appliqué à toute une rue (ainsi pour la rue de la Liberté à Dijon en 1724).

Et combien de grands ensembles urbains aux XVIIe et XVIIIe siècles, révèlent ce souci d'établir des commerces dans les suites d'arcades qui rythment leurs rez-de-chaussées, disciplinant ainsi dès le départ, l'aspect de ces devantures réduites à quelques châssis en menuiserie de façon que, seule, l'architecture des immeubles puisse "compter" en expression.

Au droit des façades plus librement ou plus simplement exprimées, l'aspect des "devantures" n'en est pas pour autant plus compliqué. Souvent des grilles en applique, d'un beau dessin, défendent les boulangeries ou les cabarets, vers le milieu du XVIIIe siècle. Ces dispositions sont encore suivies jusqu'au XIXe siècle pendant que l'on voit apparaître dans les dernières années de l'ancien régime les premières devantures en applique avec un décor adapté au commerce exercé dans les lieux.

La caractéristique du commerce jusqu'au XIXe siècle reste cependant la discipline par rapport à l'architecture de l'immeuble qui les loge.

Le XIXe siècle marque le triomphe du commerce de détail. On en vient à désirer des boutiques plus grandes, plus accueillantes, attirant le client par le spectacle qu'elles offrent.

L'emploi des points d'appui en fonte, puis des poutrelles en fer et des glaces coulées en grand volume vont provoquer l'éventrement des rez-de-chaussées anciens, ou la création de boutiques de nouvelle expression, conçues sur deux niveaux dès la construction de la maison.


Le Baldaquin

Il faudra trouver des volets escamotables, des rideaux de fer pour clore ces larges ouvertures et c'est l'origine de ces coffrages saillants dont on a abusé et abuse encore. Le bois cependant reste le principal élément de ces créations.

A la fin du XIXe siècle, et jusque dans les premières années du XXe siècle, apparaît un certain type de boutiques en bois, revêtu de panneaux décorés de fixés et de verres gravés à l'acide. Il s'agit là des dernières manifestations d'un art populaire non encore mécanisé qui présente très souvent des compositions de grand intérêt. Il faut, à ce titre, les conserver soigneusement en place, en fonction, surtout quand elles sont appliquées sur des immeubles dont elles constituent le principal sinon le seul intérêt.

Les boutiques anciennes de qualité encore en place ont souffert parfois du même mal que les immeubles eux-mêmes ; le défaut d'entretien, leur aspect peu engageant les fait sacrifier par certains commerçants qui pensent augmenter leur "standing" par une profusion de matériaux nouveaux. Quelques réparations, une "mise en teinte" appliquée (on suggère cependant, en présence de menuiseries à cadres et moulures, l'exécution de rechampis et filets) suffisent cependant à redonner toute la saveur désirable à ces vieilles boutiques en bois qui ne doivent disparaître que dans la mesure où elles font tort à l'architecture des immeubles anciens ou récents" (1).

y) Les enseignes

Jusqu'au XVIIIe siècle, Dijon, comme toutes les villes, en l'absence de numérotation des maisons, voit les marchands se signaler par des enseignes sculptées peintes sur les façades ou suspendues au devant de celles-ci.

L'enseigne de l'hôtel du Chapeau Rouge marquait l'entrée de l'hôtellerie qui donna son nom à la rue. Au 42 rue Amiral Roussin, existe la maison Jean Sigault, faïencier qui s'y installa en 1723. Sur la façade subsiste une belle enseigne sculptée en pierre, représentant une cigogne dans un élégant cartouche avec mention "A l'enseigne de la cigogne". Le rapprochement de Sigault et Cigogne suggère l'histoire de l'enseigne.

(1) Extraits tirés de l'étude générale établie par la sous-commission nationale des secteurs sauvegardés.


airfan

La vie d'autrefois étant peinte par les enseignes, il est opportun de réserver notre attention à cette expression, souvent fantaisiste, mais non moins vraie du goût de nos ancêtres, de leurs habitudes, leur genre de vie, la nature et la qualité de leurs plaisanteries, portés à l'échelle de ce lieu de rencontre qu'est la rue.

Cette rue longtemps étroite, à caniveau central, ne laissait apparaître qu'une bande de ciel, sur laquelle chaque maison, qu'elle soit noble ou roturière, avait sa marque distinctive ; l'hôtel de grand seigneur avec ses armoiries, sa girouette et son étendard ; la maison de l'artisan portant une couleur particulière et celle du marchand par son enseigne.

L'enseigne attire le regard, frappe l'attention, fixe le souvenir et sert du même coup marchands, hôteliers, boutiquiers, ... à travers l'humour de la vie.

En 1767, à PARIS, une ordonnance impose la suppression des potences, en enjoignant d'appliquer les enseignes en tableaux contre les murs.

La Révolution continue d'effacer ce qu'elle considère comme "marque de despotisme" signes religieux, armoiries, couronnes, etc. Cette réaction rend ainsi indispensable le numérotage des rues.

L'enseigne d'abord peinte à même la maison, fut suspendue à une potence dès le XVe siècle. La fragilité de ces éléments souvent en tôle découpée et la saillie importante qu'ils présentaient sur la voie publique sont les raisons de leur disparition regrettable.

De nos jours, le caisson en plexiglas lumineux ne répond qu'à un impératif publicitaire ; pour un effet momentanément lumineux, il expose en permanence un élément qui n'a en général aucune valeur artistique et sera donc interdit.

Il est admis que tout commerce ou service doit pouvoir se signaler par enseigne, sans aboutir à une prolifération de celles-ci.

Les enseignes respecteront l'architecture de l'immeuble et la composition de l'ensemble de la rue. Elles seront généralement limitées au niveau du rez-de-chaussée.

7 - LE PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

71 - EVOLUTION DE LA LEGISLATION

C'est la loi dite MALRAUX du 4 août 1962 qui a permis la création de secteurs sauvegardés lorsque la valeur architecturale d'une zone nécessite une sauvegarde et une mise en valeur du patrimoine. L'institution d'un tel périmètre s'accompagnait alors de l'élaboration par un architecte désigné par la collectivité et accepté par l'Etat d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur d'une part, et d'autre part de la détermination d'îlots opérationnels dans lesquels devaient être menées aussi bien des actions extérieures que des améliorations des conditions de l'habitabilité.

Devant les difficultés rencontrées lors de l'application de cette procédure, la loi du 31 décembre 1976 a modifié l'approche des secteurs sauvegardés.

Tout d'abord, la procédure d'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur s'est singulièrement rapprochée de celle des plans d'occupation des sols ; ainsi :

- une commission locale est chargée d'étudier le projet proposé par l'architecte,

- le plan a perdu son caractère de permanence qui figeait le document.

De plus, face aux nombreux problèmes rencontrés pour mettre en place efficacement les îlots opérationnels, cet aspect a quasiment disparu du plan de sauvegarde et de mise en valeur et le document ne retient qu'une approche prévisionnelle de ce qui est souhaité.

Pour agir sur les secteurs sauvegardés, il faudra superposer d'autres moyens de nature opérationnelle, tels que les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, la maîtrise publique des sols par préemption dans le cadre du Droit de Préemption Urbain, les campagnes de ravalement, l'expropriation, la reconquête des espaces publics, etc.

711 - Procédure générale d'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur

Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Dijon a donc été remis en chantier et élaboré selon les dispositions de la loi du 31 décembre 1976 dont on souligne ci-dessous les grandes lignes.

Après création du secteur sauvegardé par arrêté ministériel ou décret en conseil d'Etat, l'étude est menée sous l'autorité du Préfet avec le concours d'un architecte désigné par le Maire avec agrément ministériel. Une commission locale est également constituée pour suivre la mise au point de ce document.

Le projet élaboré par l'architecte retenu est soumis à la commission locale constituée par arrêté préfectoral et composée de membres élus de la commune concernée et de représentants de l'Etat. Sont également associés à cette commission, l'architecte chargé du plan et les personnes qualifiées en matière de sauvegarde et de mise en valeur des quartiers anciens.

Une fois le projet étudié et accepté par la commission locale, a lieu la consultation des services de l'Etat non représentés à la commission. Le projet fait l'objet d'une délibération du conseil municipal, puis à la commission nationale des secteurs sauvegardés et est enfin rendu public par le préfet. Dès cet instant, le document est opposable aux tiers.

Une enquête publique est alors ouverte. Le plan, éventuellement modifié, est à nouveau soumis à l'avis du conseil municipal et à la commission nationale des secteurs sauvegardés.

A l'issue de cette procédure, le plan de sauvegarde et de mise en valeur est approuvé par décret en conseil d'Etat.

Sa révision s'effectue selon la même procédure. Toutefois, certaines modifications mineures peuvent faire l'objet d'une procédure allégée.

De la même manière que le P.O.S., le plan de sauvegarde et de mise en valeur doit comporter :

- un rapport de présentation,
- un document graphique,
- un règlement,
- et éventuellement des annexes.

LEGENDE

Limite du secteur sauvegardé

Limite du sous-secteur

Immeuble

Façade et toiture

Façade

Fragment

} protégés par la législation sur les monuments historiques

Immeuble ou partie d'immeuble à conserver dont la démolition, l'enlèvement, l'altération sont interdits ainsi que la modification sauf si elle contribue à restituer l'aspect d'origine.

Immeuble non protégé (pouvant être conservé, amélioré ou remplacé)

Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagements publiques ou privées

Emprise de construction possible

Espace boisé classé à conserver

Espace soumis à protection particulière (jardins, pavés, dalles) (J) (P) (D)

Puits, fontaine

(1) Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert

Alignement nouveau

Passage piétons existant ou projeté

(E) Ecrêtement

(M) Modification

Document rendu public par le
Préfet de la Côte d'Or
le 12 septembre 1985

a) le rapport de présentation

Il a pour but de présenter globalement le secteur sauvegardé. Il donne les principales informations sur le centre.

b) le document graphique

La plan établi à grande échelle (1/500ème) est traité graphiquement selon la légende ci-contre.

Cette légende exprime des prescriptions à caractère réglementaire qui sont donc susceptibles d'effets juridiques puisque le document est opposable aux tiers dès qu'il est rendu public.

712 - Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de DIJON

a) Méthodologie

Tous les immeubles sont classés en fonction de cette légende. Ce classement nécessite une enquête détaillée sur le terrain (immeuble par immeuble) en prenant en compte deux facteurs :

- d'une part, l'intérêt architectural,
- et d'autre part, l'état du bâti.

Chaque immeuble est apprécié en fonction de ces deux facteurs de la façon suivante :

1° INTERET ARCHITECTURAL		2° ETAT DU BATI	
Très intéressant intéressant	+	Bon	à prendre en compte
Intérêt moyen	o	Moyen	l'état du GROS OEUVRE (murs, toiture, éléments) de façade, ...)
Aucun intérêt	-	Mauvais	l'état du SECOND OEUVRE (enduit, menuiserie, peinture, ...)

La combinaison de ces deux critères s'effectue comme suit et permet de classer chaque immeuble dans l'échelle des valeurs de la nouvelle légende (l'intérêt architectural étant privilégié par rapport à l'état du bâti).

Intérêt architectural	Intérêt du bâti	
+	+ = +	immeubles ou parties d'immeubles à conserver
+	o = +	
+	- = +	
o	+ = +	
o	o = o	immeubles non protégés pouvant être conservés, améliorés ou remplacés
o	- = o	
-	+ = o	
-	o = -	immeubles ou parties d'immeubles dont la démolition ou la modification pourront être imposées.
-	- = -	

NB : les immeubles relevant de la législation sur les monuments historiques sont répertoriés à part.

L'application de cette méthode de travail à un îlot-test (îlot du Tillot) a conduit la commission à modifier sensiblement l'échelle des valeurs dans un esprit plus protectionniste, notamment pour mieux protéger les immeubles situés en front de rue.

Ainsi les immeubles sur rues notés :

o o ont été considérés comme immeubles à conserver, dont la démolition est interdite.

- o ont été classés dans la rubrique immeubles non protégés pouvant être conservés, améliorés ou remplacés.

De plus, il est apparu utile, afin de limiter au maximum la subjectivité, de faire réaliser l'enquête par deux cadres qualifiés de l'Agence intercommunale d'urbanisme (un architecte urbaniste et un ingénieur urbaniste) et de soumettre aux membres de la commission locale tous les cas pour lesquels la classification n'était pas évidente.

Pour l'intérêt architectural, parfois difficile à saisir intrinsèquement, il a été convenu de le mettre en rapport avec :

. l'environnement immédiat :
- insertion dans le site
- élément dominant
- élément d'accompagnement
- etc.

. l'objet architectural lui-même :
- rythme des ouvertures
- qualité des éléments extérieurs architecturaux
- modénature des façades (richesse ou simplicité)
- matériaux employés
- etc.

. l'histoire de l'architecture :
- rappel d'un moment de l'histoire de l'architecture

. l'histoire d'un quartier ou de la ville :
- rappel d'un événement significatif local (valeur cognitive)

. la destination d'accueil d'une activité :
- liée au logement
- liée à l'artisanat
- liée au commerce
- etc.

b) Rappel des principales phases de l'instruction

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur de DIJON a fait l'objet d'une longue gestation. Ceci s'explique en partie par la remise en cause du premier projet de plan permanent souhaitée en 1971 par la Municipalité de Robert POUJADE dès son arrivée à l'hôtel de Ville.

Néanmoins, depuis cette date, une attention soutenue et continuelle fut apportée à tous les niveaux sur l'évolution de cet espace sensible de la ville. Toutes les demandes d'aménagement, d'installation ou de modification sont examinées par une commission informelle regroupant périodiquement les différents services intéressés (service départemental d'architecture, service d'architecture de la ville, inspection du Vieux-Dijon et agence intercommunale d'urbanisme), le dossier instruit par les autres services étant ensuite soumis à la signature du Maire de Dijon. Cette procédure a donné des résultats satisfaisants sur tous les plans et permit de garantir une sauvegarde efficace du centre de Dijon pendant cette longue phase d'élaboration qui peut se résumer ainsi :

- arrêté préfectoral du 9 octobre 1961 prescrivant le plan d'urbanisme de détail pour le centre de Dijon ;

- délibération du Conseil Municipal du 20 mars 1966 précisant le périmètre du centre à sauvegarder ;

- création du secteur sauvegardé : arrêté interministériel du 19 août 1966 (affaires culturelles et équipement) ;

- délibération du Conseil Municipal du 27 octobre 1969 adoptant le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur élaboré par M. NICOT, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, dans la mesure où les dispositions proposées constituent essentiellement des orientations générales de la mise en valeur du centre ;

- prise en considération le 20 février 1970 du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur par la commission nationale des secteurs sauvegardés, avec des réserves sur les remarques contenues par la délibération du Conseil Municipal du 27 octobre 1969 ;

- reprise des études début 1973 dans le cadre d'un groupe de travail chargé de l'élaboration du P.O.S. partiel "secteur sauvegardé" ; une dizaine de réunions tenues entre novembre 1973 et avril 1976 ;

- délibération du Conseil Municipal du 3 octobre 1977 proposant au Préfet la liste des personnes devant faire partie de la commission locale du secteur sauvegardé ;

- arrêté préfectoral du 7 juillet 1978 fixant la liste des membres de la commission locale du secteur sauvegardé. Cet arrêté confirme M. NICOT comme "architecte chargé du plan de sauvegarde et de mise en valeur", complété par deux arrêtés modificatifs des 11 juillet 1980 et 28 décembre 1981 ;

- début 1980 : relance des analyses et études générales sur le secteur sauvegardé ;

- juin 1980 : première réunion de la commission locale du secteur sauvegardé qui consacrera 10 séances de travail officielles à cette réflexion ;

- juin 1982 : la commission locale du secteur sauvegardé adopte le projet de plan de sauvegarde et de mise en valeur élaboré progressivement selon ses orientations ;

- novembre/décembre 1982 : grande exposition publique salle de Flore de l'Hôtel de Ville pour présenter au public dijonnais le projet de plan de sauvegarde et de mise en valeur ; à cette occasion un journal spécial, présentant les grandes lignes du plan de sauvegarde et de mise en valeur, a été distribué aux visiteurs de l'exposition (plus de 10 000) et à tous les habitants du centre ;

- les services de l'Etat non représentés au sein de la commission locale sont consultés sur le projet de plan ;

- le projet de plan de sauvegarde et de mise en valeur est alors soumis à la délibération du conseil municipal qui l'approuve dans sa séance du 27 février 1984 ;

- il est présenté par l'architecte chargé du plan à la commission nationale des secteurs sauvegardés le 3 octobre 1984 qui émet un avis favorable sous réserve de quelques observations ;

- mai 1985 : la commission locale adopte le projet modifié en fonction des observations de la commission nationale dans sa séance du 24 juin 1985, le conseil municipal confirme ces modifications ;

- 12 septembre 1985 : arrêté du Préfet rend public le document. Depuis cette date, il sert de base à l'instruction de toutes les demandes relatives aux travaux effectués à l'intérieur du secteur sauvegardé ;

- l'enquête publique s'est déroulée du 11 janvier au 11 février 1988 ;

- passage en commission nationale : le 28 septembre 1988.

c) Le règlement

Comme le document graphique, le règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur est doté d'un pouvoir juridique.

En effet, les dispositions contenues dans ces deux documents sont opposables aux tiers dès la publication du document.

Le règlement qui rassemble toutes les dispositions juridiques provenant du plan de sauvegarde et de mise en valeur est structuré de manière identique au règlement de P.O.S.

Toutefois, l'article UA11 relatif à l'aspect extérieur des constructions prend ici une importance particulière.

d) Les pièces annexes

1. La liste des emplacements réservés.
2. Les servitudes d'utilités publiques.

3. Les éléments relatifs aux réseaux d'eau et d'assainissement et au système d'élimination des déchets.

4. Les directives d'aménagement national.

D'autres pièces annexes peuvent être jointes au dossier pour informations complémentaires.

Dès la création du secteur sauvegardé, tout travail ayant pour effet de modifier l'état des immeubles doit être soumis, soit à autorisation dans les conditions et formes prévues pour le permis de construire, soit à autorisation spéciale pour les travaux qui ne ressortissent pas du permis de construire, l'autorisation ne pouvant être délivrée que si les travaux sont conformes aux prévisions du plan de sauvegarde. Une fois rendu public, le P.S.M.V. est applicable à tous travaux.